



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **8 octobre 2021** à 12h par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 et décret numéro 102-2021 du 5 février 2021**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, maire suppléant

Sont aussi présents

Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Mme Annie Racine, coordonnatrice, service administratif
Mme Évelyne Kayoungha, Agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 12h04.

Auditoire : la rencontre s'est tenue par vidéoconférence, environ 13 personnes y ont assisté.

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-295

M. le Maire, Guillaume Lamoureux fait d'abord un rappel que la période de questions doit porter exclusivement sur les points à l'ordre du jour de la séance extraordinaire. Il fait ensuite la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. **ADOPTION — ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD**
3. **DÉVELOPPEMENT DURABLE / SUSTAINABLE DEVELOPMENT**
 - 3a) Adoption du règlement 107-2021 – PPCMOI
 - 3b) Orientations préliminaires – PPU – Ste-Cécile-de-Masham
4. **TRAVAUX PUBLICS / PUBLIC WORKS**
 - 4a) Appel d'offres – Déneigement et déglacage de chemins privés 2021-2023
5. **DIRECTION GÉNÉRALE / GENERAL DIRECTION**
 - 5a) Fonds vert local - 2^e appel à projet 2021 – Soutien financier
 - 5b) Nomination d'un « Officier municipal désigné » au service de l'Urbanisme et de l'environnement
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE**

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

2

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 12 h 07 et se termine à 12 h 07.

3

DÉVELOPPEMENT DURABLE

3a

21-296

Adoption du règlement numéro 107-2021 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1), la municipalité de La Pêche est habilitée à adopter des règlements d'urbanisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article 145.36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chapitre A-19.1), une municipalité peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

Considérant que ce règlement offre plus de flexibilité et permet de concrétiser des projets particuliers sans que l'on soit obligé de changer les exigences pour toute la zone, ou être obligé de faire du zonage parcellaire non souhaité et non autorisé par la loi ;

Considérant que le processus d'approbation d'un projet particulier en vertu de ce règlement est un processus transparent qui préserve le droit des citoyens à l'information et au même processus de consultation et d'approbation d'une modification au règlement d'urbanisme ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 septembre 2021 ;

Considérant que le projet de règlement 107-2021 a été adopté par la résolution 21-250 lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 7 septembre 2021 ;

Considérant qu'un avis public de consultation par appel de commentaires écrits a été publié le sept 2021 invitant les personnes intéressées à transmettre leurs commentaires écrits au cours la période du 22 septembre au 6 octobre 2021 ;

Considérant qu'à la suite de cet appel de commentaires écrits, la municipalité n'a reçu aucun commentaire concernant ledit projet de règlement, par conséquent ;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Michel Gervais

Et résolu que ce conseil municipal adopte le Règlement 107-2021 « Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

Adoptée à l'unanimité.

3b

21-297

Orientations préliminaires – Programme particulier d'urbanisme (PPU) - Ste-Cécile de Masham

Considérant que le règlement n° 273-19 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de troisième génération de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est entré en vigueur le 6 février 2020 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19-1), le conseil d'une municipalité doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter tout règlement de concordance ;

Considérant que le (SADR) prévoit comme action en vue de « Consolider les périmètres d'urbanisation existants en favorisant le contrôle de l'expansion urbaine hors de ces derniers », l'adoption d'un « Programme particulier d'urbanisme (PPU) » applicable à ces périmètres ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que ce conseil a constitué par la résolution 20-369 un comité de travail ayant pour mandat de développer un plan particulier d'urbanisme dans le secteur Ste-Cécile-de-Masham et qu'un plan de travail a été élaboré à cette fin ;

Considérant que ce comité a tenu plusieurs sessions de travail et que des consultations ont été menées au cours de la dernière année ;

Considérant qu'il y a lieu de faire état du travail accompli par ce comité et par conséquent d'adopter les orientations préliminaires issues de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ PAR Réjean Desjardins

ET résolu que ce Conseil municipal adopte les orientations préliminaires issues des travaux du comité de travail ayant pour mandat de développer un plan particulier d'urbanisme dans le secteur Ste Cécile de Masham.

M. Michel Gervais demande le vote :

Ont voté pour la résolution :

Réjean Desjardins
Francis Beausoleil
Claude Giroux
Richard Gervais
Carolane Larocque
Pamela Ross

a voté contre la résolution :

Michel Gervais

Adoptée à la majorité.

4

TRAVAUX PUBLICS

4a

21-298

Appel d'offres 2021-SOU-320-027 - Déneigement et déglçage de chemins privés pour les saisons hivernales 2021-2022 et 2022-2023

Considérant que ce conseil municipal a accepté les demandes de prises en charge de l'entretien hivernal des chemins privés suivants :

- P'tit-Canada et Sisttie, résolution 21- 268
- Faubert et Schwindel, résolution 21-267;
- Sources et des Sentiers, résolution 21-270
- Roches, résolution 21-271
- Lac-Chip, Dinelle et Labrador, résolution 21-272;
- O.-Bertrand, Joy et Pierre, résolution 21-269;
- Gervais, résolution 21-266;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé pour des travaux de déneigement et déglçage desdits chemins privés pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023;

Considérant que les soumissions suivantes ont été reçues (prix avant taxes):

	Nivelage S.Vaillant	Ray A Thompson Trucking Ltd	Ronald O'Connor Const.Inc.	Bruce Dipenveen	Gestion Justin Meunier	Remorquage 105 Towing
Bordereau no. 1 Chemin du P'tit- Canada et Sisttie	Aucun prix soumis		7 930.00\$	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	8 109.85 \$
Bordereau no. 2 Chemins Faubert et Schwindel	Aucun prix soumis		18 560.00 \$	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	18 842.46 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Bordereau no. 3 Chemins des Sources et des Sentiers	Aucun prix soumis		17 790.00 \$	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	21 112.00 \$
Bordereau no. 4 Chemins du Lac-Chip, Dinelle et Labrador	Aucun prix soumis		19 054.00 \$	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	21 534.24 \$
Bordereau no. 5 Chemin des Roches	Aucun prix soumis		10 200.00 \$	Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	9 744.00 \$
Bordereau no. 6 Chemins O.-Bertrand, Joy et Pierre :	Aucun prix soumis	19 440.00 \$		Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	
Bordereau no. 7 Chemin Gervais	Aucun prix soumis	13 825.00 \$		Aucun prix soumis	Aucun prix soumis	

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ PAR Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal octroie les contrats pour le déneigement et le déglçage des chemins privés ci-haut mentionnés selon le tableau ci-dessous:

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 1 - Chemins du P'tit-Canada et Sistie à l'entreprise Ronald O'Connor Construction Inc. au montant de 7 930.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 2 - Chemins Faubert et Schwindel à l'entreprise Ronald O'Connor Construction Inc. au montant de 18 560.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 3 - Chemins des Sources et des Sentiers à l'entreprise Ronald O'Connor Construction Inc. au montant de 17 790.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 4 - Chemins du Lac-Chip, Dinelle et du Labrador à l'entreprise Ronald O'Connor Construction Inc. au montant de 19 054.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 5 - Chemin des Roches à l'entreprise Remorquage 105 Towing au montant de 9 744.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 6 - Chemins O.-Bertrand, Joy et Pierre à l'entreprise Ray A. Thompson Trucking Ltd au montant de 19 440.00 \$ plus taxes;

Octroie le contrat pour le déneigement et le déglçage du bordereau no. 7 - Chemin Gervais à l'entreprise Ray A. Thompson Trucking Ltd au montant de 13 825.00 \$ plus taxes;

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-320-020-516 - Location machinerie chemins privés.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

5a

21-299

Fonds vert local - 2^e appel à projet 2021 – Soutien financier

Considérant que le conseil municipal a adopté le 7 janvier 2019 le règlement 19-781 concernant la constitution d'un fonds local vert réservé au développement durable et à la protection de l'environnement;

Considérant que la municipalité de La Pêche a adopté le 7 octobre 2019 (résolution 19-302) la Politique d'application du fonds local vert définissant le processus d'octroi d'aide et les conditions nécessaires;

Considérant que La Forêt Globale de La Pêche a fait parvenir une demande de soutien financier dans le cadre du 2^e appel de projets se terminant le 1^{er} septembre 2021 à l'attention du Fonds vert;

Considérant qu'en vertu de la Politique d'application en vigueur, la demande reçue a été analysée par le comité en fonction de critères spécifiques correspondant aux orientations municipales;

Considérant les sommes qui sont disponibles dans le Fonds réservé vert, le comité d'analyse a recommandé lors de sa rencontre tenue le 22 septembre 2021 que le soutien au projet soit accordé pour un montant de 3 563 \$ représentant 75% du projet total à la condition qu'une liste des essences (espèces de plantes) incluant les endroits où elles seront plantées soit déposée dans les meilleurs délais;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal reporte sa décision quant à la demande de soutien financier ci-haut mentionnée jusqu'à ce que la condition demandée par le comité d'analyse soit remplie, c'est-à-dire jusqu'à l'obtention de la liste des essences (espèces de plante) et des endroits où elles seront plantées.

Adoptée à l'unanimité.

5b

21-300

Nomination d'un « Officier municipal désigné » au service de l'Urbanisme et de l'environnement

Considérant que Mme Salma Abouliatim est embauchée comme employé temporaire conformément à la délégation de pouvoir du Directeur général ;

Considérant que Mme Abouliatim exercera la fonction d'inspectrice temporaire en urbanisme et environnement,

Considérant qu'aux fins d'application de la réglementation municipale, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement, un officier municipal doit être officiellement désigné à cette fin ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ PAR Carole Larocque

ET résolu que ce conseil municipal nomme Mme Salma Abouliatim « officier municipal désigné » et lui confère les fonctions et attributions nécessaires à l'administration et l'application des règlements municipaux, dont celui régissant l'émission des permis et certificats ainsi que toute autre réglementation municipale en matière d'urbanisme et d'environnement.

Adoptée à l'unanimité.

6

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 22.

Guillaume Lamoureux
Maire

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe